

Le mort qui n'existe pas

Opposition à la fouille de textes et de données

Seb Astien s'oppose à toutes opérations de moissonnage et de fouille de textes et de données au sens de l'article L. 122-5-3 du code de la propriété intellectuelle.

Cette opposition couvre l'ensemble du présent extrait proposé en accès libre. Toutes opérations de moissonnage et de fouille de textes et de données sur ce contenu, y compris par des dispositifs de collecte automatisée de données constituent donc des actes de contrefaçon sauf obtention d'un accord spécifique formellement exprimé de Seb Astien.

L'article R. 122-28 du code de la propriété intellectuelle précisant que l'opposition mentionnée au III de l'article L. 122-5-3 peut être exprimée par tout moyen, l'absence de métadonnées dans ce fichier est sans incidence sur l'exercice du droit d'opposition exprimé par les présentes mentions.

Pour faciliter la lecture de ce droit d'opposition par tout dispositif de collecte automatisée de données, cette opposition est également exprimée ainsi < TDM-RESERVATION : 1>

Le mort qui n'existe pas

Seb Astien

Du même auteur :

La dernière expédition, 2026.

Bienvenue à Exiatis-4, 2024.

Un voyage en train, 2023.

Couverture : Seb Astien

Mise en page : Seb Astien

Relecture : Du cœur à l'ouvrage, <https://www.dcao-sarl.fr/>

Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

ISBN 978-2-487421-22-6

Dépôt légal : janvier 2026

© Seb Astien, 2024

<https://seb-astien.fr>—<https://bsky.app/profile/seb-astien.fr>

Le mort qui n'existe pas

Lundi 8 octobre 1984

Les coups d'un adjoint à trois heures du matin contre sa porte avaient tiré du lit l'inspecteur Gabriel Reynard. Un vigile avait découvert un corps mutilé et alerté la police. Reynard monta dans sa voiture à quatre heures, direction une ancienne zone industrielle dans la banlieue sud de Cortorum, située au nord-ouest de la capitale d'Augusta. Il affronta pendant près d'une heure une pluie battante qui réduisait son champ de vision aux minces cônes projetés par ses phares.

Reynard sortit de son véhicule avec un grognement guttural, frissonna à cause du froid et de l'humidité, sentit ses vieux os craquer et dégaina immédiatement un parapluie. L'averse crépitait sur le sol bétonné, qui dégageait une odeur de pierre mouillée, accompagnée d'une température anormalement basse pour la saison. Le parapluie en question ne trouva pas de meilleur moment pour refuser de se déployer : Gabriel soupira un juron alors qu'il se faisait doucher. Après un instant gênant passé à se débattre avec son accessoire, et désormais à l'abri, il se dirigea vers quatre agents affairés à consigner dans leurs carnets les indices que le déluge n'avait pas encore rincés.

— Qu'est-ce qu'on a là ? demanda-t-il d'une voix bourrue que rendait rauque le manque de sommeil.

Une policière se tourna vers lui et décrivit la situation : la victime était un homme qui mesurait environ un mètre quatre-vingts, dans la quarantaine, avec des cheveux teints en rouge et bleu, une barbe courte et une constitution plutôt athlétique. Le corps, entièrement dénudé, présentait des marques de lacération un peu partout. Une inscription scarifiée sur son abdomen demeurait lisible malgré le sang lavé par l'eau et la pilosité du torse : « MONSTRE ».

— Vous l'avez trouvé à poil comme ça ? s'étonna l'inspecteur.

— Oui, monsieur, répondit la jeune femme.

- Est-ce que la légiste a déjà procédé à une première analyse ?
- Non, elle est en chemin. Nous nous sommes pressés de dresser la tente pour préserver la scène.
- Des témoins ?
- Là-bas, monsieur, fit-elle en pointant du doigt un homme à la tête grisonnante, entouré de deux officiers.
- Bon boulot, conclut-il avec une tape amicale sur l'épaule de la policière.

Le témoin était un vieux vigile qui avait dépassé son âge de départ à la retraite depuis longtemps. L'inspecteur supposa qu'il devait continuer de travailler là pour les dernières entreprises encore en activité dans le coin. Le quartier industriel était voué à une destruction prochaine, une fois que celles-ci auraient déménagé.

Au même moment, le médecin légiste arrivait sur place. Elle fit un signe à l'inspecteur et se dirigea immédiatement vers le corps. Gabriel préféra commencer à interroger le vigile.

— Bonjour, monsieur, inspecteur Reynard, dit-il d'un ton formel en présentant son insigne. Que pouvez-vous me dire sur cette histoire ?

— Eh bien, j'effectuais ma ronde, commença le septuagénaire à la voix usée, et j'ai entendu du bruit, comme si des gens remuaient quelque chose. C'est plutôt fréquent de rencontrer du monde ici, malgré l'interdiction. On croise régulièrement des jeunes, des adeptes de l'exploration urbaine qui visitent les bâtiments désaffectés, et j'ai aussi surpris des couples prendre un peu de bon temps.

— J'ai connu plus romantique, ironisa Reynard.

— En effet, mais les jeunes de nos jours, vous savez bien... s'amusa le vigile. Bref, j'ai cru voir dans le noir une bande s'enfuir en courant. En allant là d'où je pensais qu'ils venaient, je suis tombé sur ce pauv' gars amoché. Il était déjà mort.

— Vous pourriez les identifier ?

— Non, ma vieille lampe torche doit constituer l'éclairage le plus fiable de ce secteur, difficile de discerner quelque chose en détail, déplora-t-il.

Reynard leva la tête, observa autour de lui et constata qu'en dehors des spots ramenés par la police pour illuminer la scène du crime, les trois quarts des réverbères étaient fichus.

— Ils portaient des tenues un peu bizarres, continua le témoin, et l'un d'eux paniquait en même temps qu'il semblait chercher quelque chose.

— Dans quel coin ? demanda Reynard.

— Par là, pointa l'homme du doigt.

— Hé ! aboya Gabriel vers un trio d'officiers en attente, qui sursauta. Allez fouiller là-bas pour voir si vous trouvez quelque chose au sol, un des fuyards aurait perdu un truc !

— Oui, inspecteur ! scandèrent-ils en choeur avant de s'exécuter.

— Merci pour vos informations, monsieur, reprit-il en se retournant vers le vigile. On va devoir vous emmener au poste pour consigner votre déposition. Ma collègue va vous accompagner.

Le gardien suivit la policière en bougonnant.

Reynard s'orienta vers la tente pour aller aux nouvelles de Paula Novak, médecin légiste du commissariat de Cortorum. Il enfila la combinaison réglementaire avant d'entrer. L'intérieur du chapiteau était éclairé comme en plein jour, Gabriel eut mal aux yeux.

— Nan, mais c'est quoi, un bloc opératoire ou bien ? pesta-t-il.

— Bonjour à toi aussi, répondit Paula avec un petit rire.

— Tu as trouvé quelque chose ?

— Dans l'immédiat, je dirais qu'il a salement morflé.

— C'est ton avis d'experte ?

— J'ai tout de même remarqué quelques détails intéressants, poursuivit-elle en observant le corps derrière ses lunettes de protection.

— C'est pas parce qu'il est à poil qu'il faut le mater, hein...

— Mais non, s'amusa-t-elle. Regarde cette balafre. Malgré toutes ces marques récentes, celle-ci semble plus ancienne.

Elle pointait du doigt une longue cicatrice, fine mais profonde, qui traversait la poitrine de la victime en diagonale, débutant depuis la partie inférieure droite de son pectoral gauche et remontant jusqu'à

l'épaule. Paula ouvrit ensuite une des paupières pour signaler un autre élément curieux. Il avait les yeux bleus d'une couleur perçante et presque luisante, mais, en les étudiant de plus près, on pouvait discerner une vague lueur vacillante à l'intérieur.

— C'est moi ou il a les yeux qui... clignotent ? s'étonna Reynard.

— C'est très faible, mais oui, je vois la même chose. C'est... perturbant, concéda la légiste.

— Des idées sur la cause de la mort ?

— Une torture d'une extrême violence. Quelqu'un a visiblement passé ce type à tabac, mais le travail semble plus méticuleux et organisé qu'un simple règlement de comptes. Les gangs du coin ne font pas dans l'originalité quand il s'agit de se taper dessus pour des querelles de territoire.

Gabriel acquiesça en silence ; elle leva l'un des bras du corps.

— Regarde ces traces, c'est comme si on avait gratté ou écorché sa peau pour je ne sais quelle raison. Ces marques viennent de pincions enfoncés. Certaines sont aléatoires, d'autres plus alignées, c'est curieux. On distingue des traces de brûlure ici.

— C'est vraiment dégueulasse, commenta Gabriel.

Il avait vu des crimes sordides dans sa carrière, mais celui-ci venait d'intégrer son top cinq.

— Si tu veux mon avis, ce n'est pas une simple bagarre ou une altercation entre bandes qui a mal tourné. Ce type a été torturé selon un mode opératoire précis. Comme une sorte de rituel, si j'ose dire.

Une expression de dégoût déforma les traits de l'inspecteur.

— Très bien, si tu as terminé, j'ordonne aux gars qu'ils te l'embarquent pour continuer au labo.

— Oui, c'est bon.

Reynard sortit de la tente, et l'équipe partie fouiller l'emplacement indiqué par le témoin le rejoignit.

— Alors ? demanda-t-il en les regardant un par un.

— On a déniché quelque chose, inspecteur, annonça sur un ton victorieux un policier.